


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Victoire des Coiffeuses du Boulevard de Strasbourg à Paris après 78 jours de grève

78 jours de grève durant lesquels coiffeuses, coiffeurs et barbiers du 65 boulevard de Strasbourg ont mené une lutte exemplaire, 78 jours où la détermination et la solidarité ont été au rendez-vous chaque jour. **Leur mouvement soutenu par la CGT s'est soldé par une victoire éclatante.** Les travailleuses et travailleurs ont d'ores et déjà commencé à recevoir leurs premiers titres de séjour, qui les couvriront durant toute l'instruction de l'affaire, où la qualification de traite des êtres humains devrait être retenue par l'autorité judiciaire. L'épilogue de ce mouvement se jouera devant les tribunaux, où la CGT espère des peines exemplaires à l'encontre de ces employeurs qui ont abusé de ces salarié-es en situation de vulnérabilité.

**La CGT salue le courage et la détermination sans faille des grévistes tout au long des 78 jours : c'est cette détermination et leur solidarité qui est l'une des clés de cette victoire.** Il faut également saluer l'engagement sans faille des organisations de la CGT impliquées dans ce conflit, l'UD CGT de Paris, l'UL CGT de Paris 10 et l'US CGT Commerce de Paris ; ainsi que la solidarité et l'implication de nombreuses organisations de la CGT qui ont contribué à cette victoire.

Cette nouvelle affaire de traite des êtres humains montre les conséquences délétères d'une politique migratoire restrictive et répressives à l'égard des étranger-es. Après les travailleurs des vendanges de Champagne, les salarié-es de la restauration à Albi, nous constatons une augmentation de ce type d'affaire ces dernières années. Cette progression dramatique, confirmée à l'échelle européenne, n'est pas sans lien avec la réduction des droits et la construction d'un infra-droit des étranger-es que subissent depuis quelques années les travailleur-euses étranger-es : effet d'aubaine pour les tenants de la surexploitation.

Il n'y a pas de fatalité dans la multiplication des affaires de traite d'êtres humains qui sont aussi très souvent imbriquées avec des réseaux mafieux. **Il y a nécessité de faciliter la délivrance et le renouvellement de titre de séjour pour les travailleurs et travailleuses étranger-es, mettre des moyens dans les préfectures pour y affecter du personnel en nombre suffisant et correctement formé pour rendre un service public de qualité aux usager-es.** La saignée dont sont victimes les services de l'inspection du travail doit s'arrêter : les effectifs doivent être renforcés face à des réseaux mafieux mieux organisés et plus nombreux.

Les parquets doivent veiller à mettre en cohérence leurs politiques pénales et ne pas laisser la traite des êtres humains dans un angle mort.

Ces affaires de traite montrent ce que produisent les politiques d'austérité, de destruction des droits et garanties collectives des travailleur-euses et des politiques répressives à l'égard des étranger-es. Ils sont le laboratoire et les avant-postes d'une attaque d'ensemble contre les droits de toutes les travailleuses et travailleurs. Elles interrogent de manière plus générale sur les politiques publiques mises en œuvre et les dysfonctionnements constatés notamment en matière de renouvellement et d'accès au droit du séjour de celles et ceux qui font pourtant fonctionner quotidiennement l'économie du pays.

La CGT continuera à lutter pour une société plus juste et plus solidaire, cela passe par la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers.

Montreuil, le 21 mai 2026